MASTER DE SPÉCIALISATION EN MÉDECINE GÉNÉRALE

Brochure d'Information & Inscription 2027-2028

TOU·TE·S les candidat.e.s, quelle que soit leur situation (étudiant.e à l'ULB ou non, réorientation, triple 0, etc.), qui souhaitent passer l'épreuve de sélection en vue d'intégrer le Master de Spécialisation en Médecine Générale en octobre 2027 doivent avoir préalablement postulé en ligne auprès de la Faculté de Médecine de l'ULB.

Cette candidature à la Faculté de Médecine de l'ULB doit être déposée impérativement et uniquement **entre le 22 février et le 28 février 2027 avant minuit**. Avant ou après ce délai, aucune candidature ne sera prise en compte. Vous trouverez les modalités détaillées : via ce lien.

Après examen de toutes les candidatures valablement reçues, la Faculté de Médecine communiquera au Département de Médecine Générale (DMG) une liste des postulant.e.s éligibles pour la suite de la procédure de sélection. Chaque postulant.e éligible recevra ensuite la procédure détaillée pour l'envoi des différents documents demandés selon sa situation (voir ci-dessous).

Le Parcours de Sélection

L'accès au Master de Spécialisation en Médecine Générale à l'ULB repose sur une évaluation rigoureuse et transparente. L'**épreuve de sélection** aura lieu en **présentiel** sur le Campus Erasme de l'ULB (1070 Anderlecht) **le samedi 10 avril 2027 à partir de 8h précise.** Cette épreuve sera divisée en deux parties

✓ **Partie Écrite :** Un QCM de 15 questions ciblant les connaissances médicales clés.

✓ **Partie Orale :** Un entretien évaluant la motivation, la connaissance de la spécificité et de la vision de la médecine générale ainsi que les principes éthiques propres à la profession.

Les critères d'accès à la spécialisation de médecine générale

(valable pour tou te.s. les candidat.e.s)

L'accès à la spécialisation est soumis aux critères suivants :

1. Avoir posé sa candidature valablement et dans les délais requis auprès de la Faculté de Médecine de l'ULB.
2. Être titulaire du grade académique de médecin avant le début de l'année académique 2027-2028.
3. Être porteur·euse d'un visa d'exercice du SPF Santé publique et être inscrit·e à l'Ordre des médecins (avant le 5 septembre 2027 pour les candidats à l'examen tel que défini dans le règlement du Jury Interuniversitaire 2027 – voir plus loin).
4. Etre diplômé·e :
   - **SOIT** par une université **belge**
   - **SOIT** par **une université non belge de l'Espace Economique Européen** ou par **une université Suisse** et donc être titulaire d'un arrêté ministériel octroyant la reconnaissance professionnelle au diplôme de médecin délivré par la Fédération Wallonie-Bruxelles et habilité·e à pratiquer en Belgique, c'est-à-dire disposer d'un visa d'exercice du SPF Santé publique et d'une inscription à l'Ordre des médecins (hors exception)

Seule **EXCEPTION** : le/la postulant.e. qui est toujours étudiant.e. en fin de 2ème cycle en médecine dans une université non belge de l'Espace Economique Européen et de la Suisse au moment de la postulation et donc futur·e titulaire d'un diplôme de médecin conforme à la directive 2005/36/CE, pour autant que ce/cette postulant.e obtienne au plus tard le 5 septembre 2027 la reconnaissance professionnelle de son titre ainsi que le droit de pratiquer en Belgique (visa d'exercice du SPF Santé publique & inscription à l'Ordre des médecins).

- **SOIT** par **une université non européenne**, et donc être titulaire d'un diplôme de médecin reconnu équivalent en Communauté Française de Belgique par les autorités compétentes et habilité·e à pratiquer en Belgique (disposant d'un visa d'exercice du SPF Santé publique ainsi que d'une inscription à l'Ordre des médecins)

5 Comprendre et s'exprimer aussi bien à l'oral qu'à l'écrit correctement et intelligiblement en langue française, y compris dans les applications médicales. Ce critère est **essentiel** pour l'entrée en spécialisation de médecine générale. Le DMG se réserve le droit de refuser l'accès à la spécialisation si le/la candidat.e. ne maîtrise pas suffisamment la langue française au moyen de laquelle il/elle devra pratiquer son métier.

6 Passer avec succès l'épreuve de sélection organisée le **10 avril 2027** en présentiel sur le campus Erasme de l'ULB.

7 Avoir effectué **2 x 4 semaines de stage en cabinet de médecine générale à PLEIN TEMPS en Belgique** (chez le même Maître de stage ou chez 2 Maîtres de stage différents). Les **4 premières semaines** de stage doivent avoir été effectuées entre le 1er janvier 2026 et le 15 juin 2027. Les 4 autres semaines peuvent être effectuées plus tard mais avant le 10 septembre 2027. Ces stages doivent être effectués :

- Pour les étudiant·es en MA3 de l'**ULB** auprès d'un ou deux Maîtres de Stage ULB ou agréé SPF Santé Publique (sauf si le stage de MED G de 4 semaines de MA1 répond déjà à ce critère).
- Pour les étudiant·es provenant d'une autre université belge auprès d'un ou deux Maîtres de Stage agréé(s) par leur université (avec envoi d'une attestation provenant du DMG de l'université concernée) ou agréé(s) SPF Santé Publique.
- Pour tous les autres candidat·es **uniquement** auprès d'un ou deux Maîtres de Stage agréé(s) SPF Santé Publique. Un rapport de stage détaillé devra alors être fourni à l'issue du/des stage(s).

8 Suivre les 2 semaines de cours préparatoires **obligatoires** organisés par le DMG **du 13 au 24 septembre 2027** en **présentiel** sur le campus Erasme de l'ULB (1070 Anderlecht).

9 Être détenteur·ice d'une carte d'identité belge ou d'une carte de séjour valable à la date du 1er septembre 2027.

10 Être domicilié·e en Belgique ou à proximité des frontières belges.

Documents requis & Échéances

Profil du Candidat	Documents Exigés	Date Limite
Étudiants MA3 (2026-2027) - Univ. Bilges	Doivent être en possession de leur attestation de réussite, VISA SPF et inscription à l'Ordre des Médecins	**Avant le 15/12/2027**
	Doivent envoyer l'attestation de stage émise par l'université du master (sauf étudiant·es ULB)	**Avant le 15/06/2027 -envoi par mail à ccffmgulb@ulb.be**
Étudiants MA3 (2026-2027) - Univ. EEE / Suisse	Diplôme, VISA SPF, inscription à l'Ordre des Médecins	**Avant le 05/09/2027**
	Doivent envoyer le rapport de stage des 4 premières semaines	**Avant le 15/06/2027 - envoi par mail à ccffmgulb@ulb.be**
	Le rapport des autres 4 semaines de stage	**Avant le 10/11/2027 - envoi par mail à ccffmgulb@ulb.be**
Médecins diplômés ≤ 2026 - Univ. Belges (triple 000 – réorientations – autres)	Diplôme de médecin, VISA SPF, inscription à l'Ordre des Médecins	**Avant le 10/04/2027 (interview) - envoi par mail à cffmgulb@ulb.be**
	Doivent envoyer le rapport de stage des 4 premières semaines	**Avant le 15/06/2027 - envoi par mail à ccffmgulb@ulb.be**
	Le rapport des autres 4 semaines de stage	**Avant le 10/11/2027 - envoi par mail à ccffmgulb@ulb.be**
Médecins diplômés ≤ 2026 - Univ. EEE / Suisse (triple 000 – réorientation – autres)	Equivalence diplôme FWB, VISA SPF, inscrip à l'Ordre des Médecins	**Avant le 10/04/2027 (interview) - envoi par mail à cffmgulb@ulb.be**
	Doivent envoyer le rapport de stage des 4 premières semaines	**Avant le 15/06/2027 -envoi par mail à ccffmgulb@ulb.be**
	Le rapport des autres 4 semaines de stage	**Avant le 10/11/2027 - envoi par mail à ccffmgulb@ulb.be**
Médecins diplômés ≤ 2026 - Hors UE (triple 000)	Équivalence diplôme FWB, VISA SPF, inscrip à l'Ordre des Médecins	**Avant le 10/04/2027 (interview) - envoi par mail à cffmgulb@ulb.be**
	Doivent envoyer le rapport de stage des 4 premières semaines	**Avant le 15/06/2027 (envoi par mail à ccffmgulb@ulb.be**
	Le rapport des autres 4 semaines de stage	**Avant le 10/11/2027 - envoi par mail à ccffmgulb@ulb.be**